

N° 2023-02-06/02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2023**

Objet : Installation de Monsieur Stéphane VIELLE à la suite de la démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

DATE DE LA CONVOCATION 31-01-2023	L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 31-01-2023	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28 PRESENTS : 25 VOTANTS : 28	Excusés représentés : Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS
DATE DE LA PUBLICATION 14-02-2023	Absents :

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-02-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

2023-02-06/02 Installation de Monsieur Stéphane VIELLE à la suite de la démission d'un conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-4,

VU l'article L 270 du Code Electoral,

VU la lettre de démission transmise par Monsieur Thierry HULLOT à Monsieur le Maire en date du 23 janvier 2023,

Vu le courrier au Préfet l'informant de la démission de Monsieur Thierry HULLOT en date du 31 janvier 2023,

Considérant que Monsieur Thierry HULLOT était membre des commissions communales suivantes :

Instances
Commission Finances
Commission Travaux et Transition énergétique
Commission Aménagement, Urbanisme et Environnement
Commission Education et Petite enfance

CONSIDERANT que l'article L 270 du Code Electoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

CONSIDERANT qu'après avoir été sollicité le 27 janvier 2023 Monsieur Stéphane VIELLE, placé en 8ème position sur la liste « Pour Buc Naturellement », a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal, par courriel en date du 27 janvier 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition des commissions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de l'installation dans ses fonctions de conseiller municipal de Buc pour le groupe « Pour Buc Naturellement » Monsieur Stéphane VIELLE en remplacement de Monsieur Thierry HULLOT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE de procéder à un vote à main levée,

DESIGNE en remplacement du démissionnaire dans les différentes instances communales citées ci-dessous :

Instances	Membre désigné
Commission Finances	Stéphane VIELLE
Commission Travaux et Transition énergétique	Stéphane VIELLE
Commission Aménagement, Urbanisme et Environnement	Stéphane VIELLE
Commission Education et Petite enfance	Stéphane VIELLE

Accusé de réception par le Préfet
078-217801174-20230211_2023-02-06-02-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception Préfecture : 15/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 15/02/2023

Rendu exécutoire le : 15/02/2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI



Buc, le 13 février 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Epell

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-02-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Acte à classer

2023-02-06-02

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-15T15-04-11.00 (MI243202173)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-02-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Installation de Monsieur Stéphane VIELLE suite démission
de Monsieur Thierry HULLOT

Date de décision : 14/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2023-02-06-02 Installation de
Monsieur Stéphane VIELLE suite
demission conseiller municipal.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/02/23 à 15:17

Date 14/02/23 à 15:17

Date 15/02/23 à 15:04

Date 15/02/23 à 15:04

Date 15/02/23 à 15:09

Par BORDIER Frederic

Par BORDIER Frederic

Par GRASSET Stéphane

Par GRASSET Stéphane

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 15 février 2023 15:10
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-02

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-02, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-02-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-02-06-02

Objet : Installation de Monsieur Stéphane VIELLE suite démission de Monsieur Thierry HULLOT

Date de décision : 14/02/2023

Date de transmission : 15/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.2. Fonctionnement des assembles

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>